

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 2 février deux mille quinze à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absente: Mme Karyne Lambert Messier, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Christiane Janelle, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-02-15 Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

15-02-16 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES :**

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés en janvier 10 059.14 \$
- Les ajouts de factures payées en janvier 7 421.97

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

15-02-17 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 2 février 2015 au montant de 51 094.88 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Christiane Janelle

Arrivé de Madame la conseillère Rachel Barratt à 19 h 35.

4.3 REMBOURSEMENT FRAIS DE FOURNITURE SCOLAIRE

15-02-18 Considérant que monsieur Normand Lacroix a demandé que les frais pour la fourniture scolaire de ses enfants au montant de 137.49 soient remboursés directement à la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement à la Commission scolaire de St-Hyacinthe pour les frais de la fourniture scolaire des enfants de monsieur Lacroix.

Il est également résolu de rembourser à madame France Gauthier les frais de fourniture scolaire au montant de 82.81 \$ pour Coralie

4.4 ADHÉSION ADMQ

15-02-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des cotisations à L'ADMQ pour un montant total de 1 448.50 \$

4.5 CAMPAGNE DE VACCINATION EN MILIEU RURAL - DEMANDE DE SERVICES AUPRÈS DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) RICHELIEU - YAMASKA

15-02-20 CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans le projet Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT qu'en 2013 et 2014, la MRC a organisé, avec le concours des municipalités locales et le CSSS Richelieu-Yamaska, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CSSS Richelieu-Yamaska et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame la conseillère Rachel Barratt

Appuyée par monsieur le conseiller Roger Couture

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à permettre à ses citoyens, au nombre de 538, de pouvoir recevoir les services de vaccination offerts par le CSSS Richelieu-Yamaska directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2015.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CSSS Richelieu-Yamaska afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 SÉCURITÉ CANINE PROVINCIALE

La directrice générale informe les membres du conseil que selon l'information reçue, Sécurité Canine Provinciale aurait cessé ses opérations depuis le 1er janvier 2015. Des démarches seront entreprises pour valider cette information.

5.2 PROGRAMME FINANCEMENT - FORMATION POMPIER VOLONTAIRE

15-02-21

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutaines en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 FACTURE MTQ - ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS SUR LA ROUTE 239

15-02-22

Considérant qu'en janvier 2014, le conseil a adopté la résolution 14-01-11 visant l'intégration d'une voie cyclable de type accotements revêtus (zone de 90 km/h) et chaussée désignée (zone de 50 km/h) à la route 239, entre le rang Bord de l'Eau et la rue St-Louis, sur une longueur de 2 920 mètres et s'est engagée à rembourser le montant maximum de 36 800 \$ au ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'en date du 12 janvier 2015, le MTQ nous fait parvenir la facture numéro 674227 au montant de 36 800 \$ plus taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement.

La dépense est prise à même le surplus accumulé.

6.2 SERVICES D'INGÉNIERIE MRC — RÉOLUTION MANDATS PONCTUELS.

15-02-23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessitent les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire valider certaines actions au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à recourir au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, au besoin, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, selon la tarification déterminée par le règlement 14-416 de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés.

7. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 RACCORDEMENT AUX ÉGOUTS - DOSSIER MICHEL DESROSIERS

La directrice générale fera parvenir une lettre à monsieur Desrosiers lui demandant de nous fixer une date, et ce, dans les trente (30) jours afin que notre inspecteur puisse faire la vérification du clapet de retenue.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois janvier 2015. Aucun constat d'infraction et aucun permis émis pour le mois.

9. LOISIRS ET CULTURE :

9.1 COMITÉ DE LOISIRS - RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité de loisirs, Madame Marguerite Desrosiers, informe le conseil que les documents pour la subvention du Pacte rural sont signés et que l'agente en loisirs est à travailler sur la préparation des documents du camp de jour.

9.2 CLUB INTERNET - VENTE DES ORDINATEURS

15-02-24 Considérant que le club internet n'est plus fréquenté par les citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer le club internet et de vendre les ordinateurs, écrans et autres équipements par appel d'offres.

9.3 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES

15-02-25 Considérant que l'Association de Hockey Mineur des Villages demande des commandites pour le rendez-vous des Champions qui aura lieu les 21 et 22 mars 2015 au centre récréatif de St-David;

Considérant que cette saison, huit (8) jeunes résidents à Saint-Marcel-de-Richelieu sont inscrits au Hockey Mineur des Villages;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rachel Barratt, appuyé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 800.\$ à l'Association de Hockey Mineur des Villages pour le rendez-vous des Champions.

10. POINT D'INFORMATION :

10.1 Dépôt du mémoire sur le projet de loi no. 27, Loi sur l'optimisation des services de garde à l'enfance subventionnés. Ce mémoire est présenté par le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie à la ministre de la Famille, le 15 janvier 2015.

10.2 Dépôt par la MRC de l'échéancier - Révision de la Politique de la Famille.

10.3 Dépôt d'un tableau de la population de la MRC des Maskoutains selon le décret numéro 1060-2014 du 3 décembre 2014 la Gazette officielle du Québec. La population pour Saint-Marcel-de-Richelieu est établie à 538

10.4 Étude Forest Lavoie - Plan d'action visant à dynamiser le développement agroalimentaire de Saint-Louis et Saint-Marcel-de-Richelieu - Dépôt du rapport - Également dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de diversification tenue le 24 avril 2014 dans lequel il est mentionné que pour réaliser toutes les actions, une ressource humaine devrait être embauchée. Après discussion, il est convenu que les membres du comité attendent les résultats des démarches du PDZA pour se positionner par rapport aux suites à donner à cette étude.

11. SUJET DIVERS

Aucun sujet

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Une question est posée concernant le refus d'engagement d'un pompier volontaire non résident à Saint-Marcel-de-Richelieu.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-02-26

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Couture, appuyé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 22.

Maire

Directrice générale